

Procès-verbal

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 avril 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations. Monsieur Hadi Hakim, directeur général

EST ABSENT(E):

Monsieur Philippe Drolet conseiller

2024-04-169 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

• QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-04-170 ADOPTION. RÈGLEMENT 2022-1009-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN NOTAMMENT D'EXIGER DU STATIONNEMENT EN SOUS-SOL ET D'AGRANDIR LA ZONE H03-480 AU DÉTRIMENT DES ZONES H03-352 ET H03-491.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 19 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

• QUE ce Conseil adopte le règlement 2022-1009-09 modifiant le règlement de zonage 2022-1009 afin notamment d'exiger du stationnement en sous-sol et d'agrandir la zone H03-480 au détriment des zones H03-352 et H03-491.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-04-171 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 94-604-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

- Je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.



Procès-verbal

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

2024-04-172 HUB AGROALIMENTAIRE.

CONSIDÉRANT qu'en mars 2019, la MRC adoptait son second Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que ce plan comporte quelques actions prioritaires, dont l'accessibilité aux infrastructures nécessaires au développement des entreprises agroalimentaires;

CONSIDÉRANT que depuis plus de deux ans, la MRC de Roussillon travaille sur un projet de HUB agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que le HUB agroalimentaire est une espace physique où convergent les productions agricoles du territoire pour y être entreposées, mise en valeur et en marché;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a convenu de travailler sur deux localisations potentielles et qu'il devient important de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC souhaite désigner, par résolution, le lot 6 018 362 situé sur le boulevard Sainte-Marguerite à Mercier, à l'égard duquel sera inscrit un avis d'assujettissement au droit de préemption et en aviser le propriétaire visé;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC souhaite avoir l'appui de la Ville de Mercier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

• QUE le conseil de la Ville de Mercier appui le projet de HUB agroalimentaire de la MRC de Roussillon et sa région et ses démarches en vue de concrétiser le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-04-173 ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 26 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

• QUE ce Conseil adopte le règlement 2013-906-21 modifiant le règlement de tarification.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-04-174 OCTROI DE CONTRAT. GRÉ À GRÉ 2024-16-TP – CONVERSION À L'ÉCLAIRAGE DEL AU CENTRE ROGER TOUGAS

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien de l'éclairage du centre communautaire Roger-Tougas sont requis;

CONSIDÉRANT que la technologie des diodes électroluminescentes (DEL) peut engendrer des économies d'énergie substantielles;

CONSIDÉRANT l'étude effectuée;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions 2024-16-TP;

CONSIDÉRANT la soumission de la société Paul Bouchard Électrique inc. pour la conversion de l'éclairage du centre Roger Tougas vers le DEL;

CONSIDÉRANT les subventions offertes par la société Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:



Procès-verbal

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2024-16-TP (Conversion à l'éclairage DEL au centre Roger Tougas) à la société Paul Bouchard Électrique sur la base des prix unitaires soumis pour un montant de 16 515.46 \$ à l'exclusion des taxes et à l'exclusion de la subvention d'Hydro-Québec selon les conditions des documents d'appel d'offres;
- QUE cette dépense soit imputée au Fonds de roulement;

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 04.

2024-04-175 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

• DE clore la séance à 20h04.

ADOPTÉE à l'unanimité

